

Innov'up Santé des femmes

REGION ILE-DE-FRANCE

Dépôt des demandes ouvert jusqu'au 25 septembre 2026

Présentation du dispositif

Accompagner les TPE, PME et ETI franciliennes qui développent et expérimentent des solutions innovantes répondant aux enjeux spécifiques de la santé des femmes.

Cet appel à projets Innov'up Santé des femmes doit permettre de :

- soutenir le développement de technologies, produits, services ou usages innovants dans le domaine de la santé des femmes,
- contribuer à une meilleure prise en compte des spécificités biologiques, physiologiques et sociales des femmes dans la recherche et l'innovation,
- favoriser l'accès à des solutions de santé plus personnalisées, inclusives et accessibles,
- soutenir des projets susceptibles de générer des retombées économiques, industrielles et sociétales pour le territoire francilien,
- renforcer l'attractivité et la compétitivité de l'écosystème francilien de la santé et des industries innovantes.

Conditions d'attribution

Qui peut candidater ?

— Entreprises éligibles

Peuvent candidater, les entreprises franciliennes, TPE, PME et ETI, quelle que soit leur forme juridique, y compris les associations ayant une activité économique.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Sont retenus, les innovations relatives à des produits, services, procédés, organisations et à l'innovation sociale, au stade de la faisabilité, du prototypage, du développement ou de l'expérimentation.

Les projets pourront notamment porter sur :

- La santé reproductive et gynécologique,
- Les pathologies spécifiques aux femmes les maladies chroniques présentant des spécificités de genre,
- La grossesse, le post-partum et la santé maternelle,
- La ménopause et le vieillissement,
- La santé mentale des femmes,
- Les dispositifs médicaux, solutions numériques, outils d'intelligence artificielle ou biotechnologies dédiés à la santé des femmes,

- Les enjeux d'accès aux soins, de prévention et de réduction des inégalités territoriales et sociales de santé.

— Dépenses concernées

Les dépenses éligibles sont :

- les frais de personnel affectés au projet, identifiés et appartenant notamment aux catégories suivantes : chercheurs, ingénieurs et techniciens, management du projet d'innovation,
- le coût d'amortissement du matériel et des instruments affectés au projet,
- les dépenses liées à l'établissement de la preuve du concept (technique, juridique commerciale),
- les dépenses liées à la réalisation d'un démonstrateur ou d'un prototype,
- les prestations techniques sous-traitées dans la limite de 49% des coûts liés aux frais de personnel,
- les dépenses de propriété industrielle, d'homologation, de design, d'étude de marché, d'acquisition de technologie,
- les dépenses liées à l'évaluation de l'expérimentation.

Montant de l'aide

De quel type d'appel à projets s'agit-il ?

Pour les projets dont l'assiette retenue est < à 500 000 € :

- Taux d'intervention moyen : 45% pour les TPE/PME de moins de 50 salariés, 35% pour les autres entreprises.
- Modalités de financement : 100% en subvention.
- Plafond de subvention : 225 000 €
- Plafond en avance remboursable (AR) ou prêt à l'innovation R&D (PI RD) : 0 €
- Plafond total de l'aide (subvention + AR/PI RD) : 225 000 €

Pour les projets dont l'assiette retenue est comprise entre 500 000 € et 1 M€ :

- Taux d'intervention moyen : 45% pour les TPE/PME de moins de 50 salariés, 35% pour les autres entreprises.
- Modalités de financement : 2/3 en subvention et 1/3 en avance remboursable (AR) ou prêt à l'innovation R&D (PI RD).
- Plafond de subvention : 300 000 €
- Plafond en AR/PI RD : 150 000 €
- Plafond total de l'aide (subvention + AR/PI RD) : 450 000 €

Pour les projets dont l'assiette retenue est > à 1 M€ :

- Taux d'intervention moyen : 35% pour les entreprises de 50 à 249 salariés et 25% pour les ETI.
- Modalités de financement : 50% en subvention et 50% en avance remboursable (AR) ou prêt à l'innovation R&D (PI RD).
- Plafond de subvention : 500 000 €
- Plafond en AR/PI RD : 500 000€
- Plafond total de l'aide (subvention + AR/PI RD) : 1 M€

Informations pratiques

Comment candidater ?

— Auprès de quel organisme

Les candidatures sont à déposer sur la plateforme mesdemarches.iledefrance.fr **avant le 25 septembre 2026 à 23h**.

La demande d'aide doit être déposée avant le démarrage du projet. Toute dépense antérieure ne pourra pas être prise en compte.

Organisme

REGION ILE-DE-FRANCE

- **Conseil régional d'Île-de-France**
2 rue Simone Veil
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Déposer son dossier

- https://mesdemarches.iledefrance.fr/account-management/cridfprd-demandeurs/ux/#/login?redirectTo=https%2F%2Fmesdemarches.iledefrance.fr%2Faidess%2F%23%2Fcrifprd%2Fconnecte%2Ftiers-selection&jwtKey=jwt-crifprd-portail-depot-demande-aidess&footer=https%2F%2Fmesdemarches.iledefrance.fr%2Faidess%2F%23%2Fcrifprd%2Faccessibilite.Accessibilite%20%3A%20partiellement%20conforme,_self;https%2F%2Fmesdemarches.iledefrance.fr%2Faidess%2F%23%2Fcrifprd%2Fmentions-legales.Mentions%20I%20C%20A9gales%20et%20RGPD,_self